

Informations de base

COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure 2020/0054(COD) codécision)
Règlement

Procédure terminée

Mesures spécifiques pour permettre une flexibilité exceptionnelle de l'utilisation des Fonds structurels et d'investissement européens afin de répondre à la pandémie de Covid-19

Modification Règlement 2013/1301 [2011/0275\(COD\)](#)

Modification Règlement 2013/1303 [2011/0276\(COD\)](#)

Sujet

3.10.01.02 Développement rural, Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader)

3.15.17 Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

4.10.15 Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)

4.20 Santé publique

4.20.01 Médecine, maladies

4.20.06 Services de santé, établissements hospitaliers

4.70.01 Fonds structurels, fonds d'investissement en général, programmes

4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)

4.70.07 Fonds européen de développement régional (FEDER)

Priorités législatives

[La réponse de l'UE face à la pandémie de Covid-19](#)